



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20250303-BUR-AG-25-009-DE  
Date de télétransmission : 06/03/2025  
Date de réception préfecture : 06/03/2025

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Bureau du 3 Mars 2025*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**

**DE LA**

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation de la Redevance Spéciale**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Michel ROSSI, Jean-Louis MILANI, Jean-Charles LEONARDI, Marie-Hélène PADOVANI

**ABSENTS :** Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 8

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**Objet : Mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation de la Redevance Spéciale**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de collecte de déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant le projet de mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation de la redevance spéciale ;

Considérant les aides accordées par l'Office de l'Environnement de la Corse en matière de traitements des déchets ;

Considérant le programme de financement de l'ADEME en collaboration avec l'Office de l'Environnement de la Corse ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré.

**APPROUVE (À l'unanimité)**

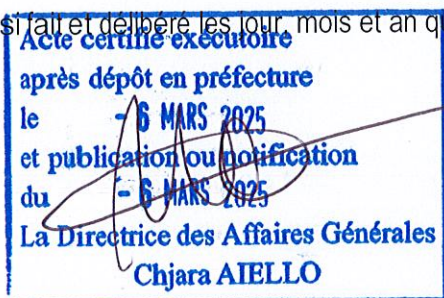
- Le projet de mise en place d'un logiciel de gestion et de facturation de la redevance spéciale ;
- Le plan de financement prévisionnel du projet comme suit :

<b>Dépenses en € HT</b>		<b>16 000,00 €</b>
<b>Recettes</b>		
ADME	35 %	5 600,00 €
Office de L'environnement de la Corse	30 %	4 800,00 €
Autofinancement CAB	35 %	5 600,00 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*Louis Pozzo di Borgo*  
Louis POZZO DI BORGIO